



Madame Sonia GERVOIS
Maire de SAINT-JEOIRE
156 rue du Faucigny
74490 SAINT-JEOIRE

Pois, le 16/06/2026

Objet : Proposition de plan de financement
Opération : Commune de SAINT-JEOIRE
Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC -
Programme 2026

PJ : 2

Interlocuteur technique : Bruno NSELLE MOUYENGA
Interlocuteur administratif : Zahira OUERGHEMMI

Madame le Maire,

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser sur le territoire de votre commune, au titre du programme de travaux de l'année 2026 l'opération citée en objet.

Je vous adresse le plan de financement prévisionnel correspondant synthétisé dans le tableau annexé à la présente et accompagné d'un projet de texte de délibération de votre conseil municipal.

Le Syane assure le financement de l'opération et appellera auprès de la commune lors du décompte final sa participation, soit : 152563 euros. Le Syane mettra en recouvrement 80% de son montant, soit 122050,4 euros à réception de la 1ère facture de travaux.

D'autre part, vous noterez qu'une contribution au budget de fonctionnement correspondant à 3 % du montant de la dépense (travaux et honoraires), soit 7437 euros, est appliquée et fait l'objet d'un règlement séparé de la part de la commune. Le SYANE mettra en recouvrement 80% de son montant, soit 5949,6 euros, à réception de la 1ère facture de travaux, le solde étant effectué après établissement du décompte final de l'opération.



S'agissant du régime de T.V.A. :

- Le syndicat récupère la T.V.A. par le biais du F.C.T.V.A. pour l'ensemble des travaux réalisés sur le réseau d'éclairage public. La participation financière de votre commune comprend le différentiel de TVA non récupéré et non récupérable, auprès du fonds de compensation par le SYANE, calculé au taux de récupération en vigueur.

Pour permettre l'inscription de l'opération au programme de l'année 2026 et l'engagement des procédures administratives préalables au démarrage des travaux, nous vous invitons donc à retourner dans les meilleurs délais au SYANE, une copie de la délibération.

Le marché de travaux et l'ordre à l'entreprise de démarrer ces derniers seront ensuite notifiés. Attention, les marchés de travaux ayant une durée de validité de 3 mois, il vous est donc demandé de délibérer au plus vite sur le projet.

Le maître d'œuvre du SYANE organisera alors une réunion préparatoire de chantier. Après achèvement des travaux ponctué par la réception des ouvrages, le coût définitif de l'opération (travaux, honoraires divers et frais généraux) sera arrêté.

Les services du Syndicat restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire éventuel que vous souhaiteriez obtenir. Dans cette attente, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Joël BAUD-GRASSET

Président du Syane

74241

74241

74241



Votre interlocuteur technique : Bruno NSELLE MOUYENGA
/otre interlocuteur administratif : Zahira OUEGHEMMI

Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2026

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3% du montant réel TTC de la dépense)	7 437,00 €
--	------------

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :

Les euros TTC, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

4% du montant H.T. des travaux, non assujettis à la T.V.A.

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le 07/09/2026

ID : 074-217402411-20260903-0702026-DE